

Sujet : [INTERNET] Fwd: Centrale d'enrobés à chaud ROQUEFORT-LA PALME.

De : jm.legros@laposte.net

Date : 28/09/2019 11:35

Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

IL Y AVAIT UNE FAUTE DE FRAPPE DANS L'ADRESSE MAIL ...VEUILLEZ M'EXCUSER, MERCI.

De: "jm legros" <jm.legros@laposte.net>

À: "pref-enrobage-roquefortcorbieres"@aude.gouv.fr

Envoyé: Vendredi 27 Septembre 2019 20:55:17

Objet: Centrale d'enrobés à chaud ROQUEFORT-LA PALME.

Le 27/09/2019.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous solliciter afin que vous puissiez intervenir contre l'implantation d'une centrale d'enrobés bitumineux à chaud dans les Corbières maritimes. Ceci à proximité immédiate d'une ferme photovoltaïque (poussières, humidité), en zone Natura 2000 (pollution), dont les vignobles sont parfois classés en bio (sous les vents dominants) ou deux villages seront directement impactés (vent de nord ouest pour l'un et vent de sud est pour l'autre).

Un projet complètement inadapté car les conséquences au regard du lieu et des conditions climatiques permanentes sont et seront catastrophiques pour l'écologie, pour les vignobles, pour les villages et enfin car cela ne semble pas être le premier chef de préoccupation pour les populations...

Je vous joins en pièce jointe un courrier mentionnant aussi quelques autres inepties dues à ce projet et le rapport de monsieur Michel Nuttin rapporteur général d'enquête qui est fort clair quant aux conséquences directes des nuisances.

Veillez accepter monsieur le préfet mes plus respectueuses salutations.

Legros jean-marie.

—lettre USINE A BITUME -page-001.jpg

LA PALME LE 18/09/2019

Lecture Critique de l'implantation d'une usine à bitume sur les hauts de LA PALME

Michel NUTTIN

Mesdames Messieurs

Je suis le commissaire enquêteur qui ait répondu défavorablement à l'implantation de l'usine à bitume de LEZIGNAN FERRALS en JUILLET 2018 , j'ai rendu un avis défavorable sans réserve pour indiquer au préfet de l'Aude de refuser ce projet d'implantation .

Conscient que la Sté Mallé, (filiale de SPIE , elle même appartenant à EUROVIA et au groupe BOUYGUES) celle- ci a obtenu une autorisation permanente par les autorités environnementales pour pouvoir implanter une centrale à bitume mobile pour des besoins d'intérêt général ou d'utilité publique . CEPENDANT !!

Dans le cadre de la demande d'implantation de cette unité sur les hauts de LA PALME , il y a 3 problèmes majeurs .

1) le terroir de LA PALME Bénéficie de l'appellation Cru FITOU , le Muscat de RIVESALTES ces vins sont mondialement Connus , de plus ces labels sont délivrés après de sévères, contrôles et analyses

ce même terroir à vocation a devenir un territoire BIO avec des contrôles et analyses encore plus drastiques, tous les vigneron de ces territoires ont adopté la confusion sexuelle pour éviter les traitements chimiques. J'ai moi même participé en 2018 à la mise en place de ce dispositif et j'ai pu me rendre compte de la volonté de produire des vins de qualités, répondant aux critères acceptation de ces Labels, il serait criminel de détruire ce travail effectué depuis des années si les effluves de cette usine a bitume devait déposer leurs sédiments sur le vignoble Palmiste ,La confusion sexuelle évite 3 traitements phytosanitaires et va ainsi encore diminuer fortement l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) des vigneron qui est déjà l'un des plus bas de France.

il n'y a pas d'étude d'impact qui mentionne les risques de contamination par les odeurs des raisins et in fine dans les vins. Pourtant, la vigne capte bien les odeurs à un certain moment de son stade végétatif. L'INAO L'Institut National des Appellations d'Origine et de la Qualité indique d'ailleurs « les micros particules sont susceptibles d'altérer le fonctionnement de la vigne en bloquant la photosynthèse, tandis que les composés chimiques dispersés dans l'atmosphère peuvent altérer les caractéristiques du raisin et du produit final jusqu'à le rendre impropre à la consommation. » et donc ruiner de lourds investissements financiers et humains.

- 2) SPIE affirme également que les habitations soient éloignées et que d'autres entreprises et habitations ne se trouvent pas dans la direction dominante du vent (les dispersion des odeurs ne se fait pas en direction de la Station service » La région des Corbières bénéficie d'une rose des vents complète avec effectivement un vent dominant en provenance de l'ouest / Nord Ouest avec une fréquence de 28% selon la rose des vents présentée en soit 100 jours par an.
- Si l'on considère les vents, Ouest/nord Ouest, Ouest, et Ouest/Sud Ouest, ces régimes proches de l'Ouest représente 55 % des jours des vents, soit 201 jours par an. Par ailleurs ces vents sont généralement forts, supérieurs à 20km/h pour 165 jours et sont en direction de la Plaine LA PALME Mais les 45% de journées de l'année restante, soient 164 journées, avec des régimes de vent faible de diverses provenances, ne sont jamais prises en considération et sont en majorité vers le Village de LA PALME Par contre, elle montre une augmentation très significative des journées sans vent de 7,1% de 1991 à 2010 à 14,3% de 2013 à 2017, soit 100% d'augmentation, 52 journées dans l'année. Si l'on ajoute à ces temps calmes, les régimes de vents qui poussent les odeurs, les poussières et autres rejets gazeux toxiques (oxydes de carbone, oxyde d'azote, oxyde sulfureux, COV) sur le village, l'on passe de 21%, soit 76 journées de 1991 à 2010, à 33% soit

120 journées entre 2013 et 2017.

Par ailleurs, la population qualifie ces journées de 'belles' et 'lourdes' 'moites' car ces régimes correspondent à des vents modérés avec plus d'humidité (dans 70% des cas, la vitesse des vents est inférieure à 20 km/h d'après les statistiques de Météo France).

Tout le monde sait que dans ces conditions météorologiques les bruits, les odeurs et bien sur les rejets atmosphériques toxiques se propagent loin.

L'étude de la rose des vent montre que 45% des cas et 33% des cas impactant fortement la population du village de LA PALME **il n'y a aucune de ces mentions dans ce dossier**

Quelles seraient les conclusions de l'ARS au regard des réserves émises dans son avis quant à l'hypothèse des nuisances de l'activité sur la santé du voisinage, alors que le vent nul représente 14,3%, soit les vents pousseraient les rejets sur le village de LA PALME

L'effet cuvette (village en contre bas par rapport au site projeté) accentue ces effets. Cet effet nous serions donc constamment sous la dominante de cette pollution.

- 3) ENFIN !! un des joyaux, ancestral de LA PALME remis en service il y a quelques années est le SEL, ce sel de LA PALME est reconnu pour sa pureté et sa qualité destiné à l'industrie Alimentaire, (CAVES DE ROQUEFORT etc.) une supposition si un laboratoire décèlerait dans un contrôle le contenu d'une substance aqueuse de bitume dans ses prélèvements le mettrait en péril les 22500t de production annuelle de nos salins (les LABO coutumier du fait et n'hésite pas à faire abattre des cheptels entier par mesure de précaution. Quoi dire aussi de notre zone NATURA 2000 et de l'avifaune ou viendrait se répandre les particules sur nos étangs dans le flux des vents dominants

ces eaux pures sont filtrées par de nombreuses colonies de flamands Roses et d'autres oiseaux migrateurs que LA PALME se charge de faire valoir auprès du PNR (PARC NATUREL REGIONAL) afin de valoriser sa station de village du littoral et d'en développer le tourisme oenotourisme.

EN Résumé je crains que la mobilisation d'un collectif lié au terroir labellisé et à la production du vin dans sont ensemble se constitue afin de mettre fin à cette demande et que SPIE n'a pas dû tirer leçon de la précédente qui s'est faite à LEZIGNAN FERRALS l'année dernière, et si c'est le cas je serais un moteur pour cette profession qui se bat tous les jours pour concevoir et produire des vins de qualité ainsi et surtout pour sauvegarder cette production de sel pur qui fait la valeur ajoutée de notre village de LA PALME

La Sté SPIE via MALLET ignore totalement les traversées des villages par ces flux de semi remorques de 28/30 to niant ainsi :

- toute augmentation du risque d'accident que ce soit en fréquence ou en gravité ;
- tout impact sur la santé de population et environnemental que provoqueront les rejets atmosphériques des poids-lourds ;
- toutes les nuisances liées aux bruit, odeur, vibration, perte de temps/stress/énervement des conducteurs suite à l'encombrement des villages
- tout impact économique sur l'activité oenotouristique au sens large ; les gens fuient ces camions.
- La valeur du foncier sera dégradé par cet afflux de camions (un camion toute les 10 min) la Direction des Routes et des Transports du Conseil Départemental se doit de donner un AVIS défavorable.

Ce type de centrale fonctionne tôt le matin, de 6:30 à 10h30 /11h pour alimenter les chantiers puis reprend en début d'après midi pour quelques heures pour alimenter les chantiers de l'après midi. J'ajoute que dans ces conditions la production pourrait être augmentée en fonction des opportunités commerciales par 3,5, voire 10, multipliant tout autant les nuisances.

MICHEL
NUTTIN

—Pièces jointes : —

lettre USINE A BITUME -page-001.jpg

417 Ko

lettre USINE A BITUME -page-002 (1).jpg

398 Ko

Lettre au Préfet Usine d'enrobage-1.pdf

380 Ko